



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection du Second Degré
Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale

IA IPR SVT

Affaire suivie par :
Secrétariat des IA-IPR
Tél : 04 72 80 60 09
Mél : iprsvt@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Lyon, le 22 septembre 2023

L'inspection pédagogique régionale
de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et messieurs les professeurs de
sciences de la vie et de la Terre

Mesdames et messieurs les personnels de
laboratoire

S/C de Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2023

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Nous espérons que vous avez pleinement profité de vos vacances estivales. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux enseignants affectés dans notre académie et nous félicitons les lauréats des concours 2023. Nous remercions tous les enseignants que nous avons sollicités pour différentes actions menées en SVT.

L'inspection pédagogique régionale de SVT est constituée de mesdames Catherine MEILLAUD, Myriam VIAL et Armelle VIALAR.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans votre établissement et dans vos projets professionnels. Vous pouvez nous contacter collectivement par le biais de l'adresse générique de messagerie iprsvt@ac-lyon.fr ou individuellement par nos messageries professionnelles. Quant à nous, nous communiquons **par vos adresses électroniques professionnelles sécurisées**.

Merci de veiller à ce que tous les enseignants de SVT de l'établissement et les personnels de laboratoire SVT prennent connaissance de ces informations et tout particulièrement les professeurs nommés en cours d'année ou débutants dans la fonction.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne année scolaire 2023-24.

Les inspectrices d'académie - inspectrices pédagogiques régionales,
Catherine MEILLAUD Myriam VIAL Armelle VIALAR

ACTUALITÉS DE LA RENTRÉE

1. Axes du travail académique

L'annexe 1 présente les points clés de la [circulaire ministérielle de rentrée](#) dont l'objectif est de souligner les axes de travail de l'année scolaire.

Dans la continuité de la circulaire ministérielle, nous souhaitons porter l'accent sur trois points cette année :

- **Les savoirs fondamentaux** avec une attention particulière pour le cycle 3; les professeurs veilleront à ce que les élèves soient mis en situation de progresser dans la maîtrise de la langue (rédaction, lecture, prise de parole continue).
- **La lutte contre les inégalités notamment au travers du suivi du travail personnel de l'élève** avec le dispositif Devoirs faits (collège), en appui sur les résultats des évaluations nationales.
- **L'évaluation des élèves doit faire l'objet d'une réflexion collective** sur les pratiques au sein de la discipline et de l'établissement afin de préserver une équité entre élèves.

Nous nous tenons à votre disposition sur ces trois points pour vous accompagner, notamment lors des réunions d'équipes.

2. Les actualités de la discipline

Elles sont régulièrement communiquées :

- sur le serveur académique SVT au fil de l'eau : <https://svt.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>.
- par une lettre d'informations dans votre boîte mail professionnelle.
- par la liste de diffusion des professeurs de SVT de l'académie et celle des personnels de laboratoire pour les informations institutionnelles.

Afin de compléter la liste de diffusion des personnels de laboratoire BAPA, nous vous demandons de remplir le formulaire seulement si vous n'avez pas reçu cette lettre de rentrée dans votre boîte professionnelle : <https://framaforms.org/liste-de-diffusion-bap-a-1648796488>

a. Actualités récentes :

- Application à la rentrée du nouveau programme d'enseignement scientifique de la classe de première générale (celui de terminale sera appliquée à la rentrée 2024).
Le texte qui définit le nombre de thèmes à traiter n'a pas été abrogé soit « au moins trois thèmes ». Le texte de référence est donc le bulletin officiel spécial n°7 du 30 juillet 2020 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2018691A.htm>
- *Application à la rentrée du nouveau programme de cycle 3 avec 3h de SVT et de Physique-chimie en sixième. Nous attirons votre attention sur l'importance d'inclure la démarche technologique dans votre enseignement.*
- *Les épreuves de spécialité du baccalauréat 2024 se tiendront en juin au lieu de mars, le calendrier du baccalauréat ainsi que le programme sont attendus et vous seront communiqués dans la foulée.*

b. Les examens de la session 2023

Nous vous rappelons que les activités liées aux examens sont une **obligation statutaire**. Vous pouvez être convoqué aux travaux de la session d'examen, à tout moment pendant la durée de celle-ci.

Ces quelques statistiques ont pour objectifs de servir de base pour une **réflexion en équipe sur l'évaluation des élèves** et donc sur leur formation aux compétences attendues pour la suite de leur étude et pour les examens.

Les épreuves écrites du DNB :

L'épreuve de sciences et technologie a réuni 38 908 candidats. Les résultats académiques font apparaître pour l'épreuve de sciences et technologie à la session de juin 2023 une moyenne de 30,8 sur 50, soit 12,32/20.

La partie relative aux sciences de la vie et de la Terre a été bien réussie par les candidats. Les compétences mobilisées lors de l'épreuve sont régulièrement travaillées dans les classes.

L'ensemble des correcteurs accompagnés des coordonnateurs a su accomplir sa mission, tout en assurant une harmonisation des résultats au fil des corrections. Qu'ils soient remerciés pour leur sérieux et leur engagement.

Nous invitons les coordonnateurs qui ne souhaiteraient pas poursuivre leur mission en 2024 à nous le communiquer le plus rapidement possible au cours de ce premier trimestre. Nous ferons de notre mieux pour respecter leur choix, sachant que nous faisons le choix de disposer de 2 coordonnateurs par centre de correction, ce qui se révèle être efficace depuis la mise en place de cette modalité. La réunion d'entente avec les coordonnateurs se fait désormais en distantiel pour limiter les déplacements des collègues situés loin de Lyon. Contact : Myriam VIAL (myriam.vial@ac-lyon.fr).

Les épreuves au baccalauréat :

- **Épreuves de spécialité SVT** : 4767 candidats (4698 aux ECE)

	Sujet 1 /15	Sujet 2 /15	Moyenne de l'écrit /15	ECE /5	Moyenne /20
LYON	9.09	9.27	9.18	3.88	13.06

- **L'enseignement scientifique** : 19704 candidats

La moyenne du contrôle continu (public / privé) 2023 : 13,77/20

Chaque lycée est doté d'un **projet d'évaluation**. Nous avons apprécié le lire et en discuter avec vous au cours des entretiens suivant les inspections ou à l'occasion des réunions d'équipe. Chaque projet est le fruit d'un travail de concertation au sein d'une équipe disciplinaire, voire interdisciplinaire, mais aussi entre tous les enseignants d'un lycée. Il doit être revu chaque année de manière à évoluer avec les objectifs des équipes et les profils d'élèves accueillis. Destiné à éclairer les modalités du contrôle continu, il est là pour rassurer les élèves et les parents d'élèves quant au calcul de leurs moyennes.

L'étude de ces documents a montré que les aspects réglementaires étaient abordés avec précision, par contre le projet pédagogique qui sous-tend l'évaluation au fil du temps reste plus flou ou implicite. Un effort doit être consenti pour rendre plus transparente l'évaluation pratiquée. Nous sommes à la disposition des équipes pour reprendre et préciser le volet disciplinaire de chaque projet.

3. Les ECE 2024

La banque de sujets sera renouvelée au 2/3 et les nouveaux sujets élaborés par le groupe national seront testés. Ce cobayage pédagogique est prévu le **mercredi 11 octobre 2023** après-midi dans cinq établissements. Un appel aux établissements volontaires pour tester les sujets en conditions réelles sur l'un de ces lieux a été lancé. Dès que nous aurons la liste des établissements, nous vous proposerons de vous positionner sur l'un d'entre eux si vous souhaitez donner votre avis. Nous comptons sur votre collaboration à cette construction collective qui vous permettra aussi de vous approprier les nouveautés 2024.

4. L'organisation en collège et lycée :

Les laboratoires :

Pour les questions sur la sécurité dans les laboratoires de collège et lycée en SVT, nous vous conseillons de consulter [les fiches de l'ONS](#). Nous sommes en cours de renouvellement de l'espace sécurité dans le site SVT et vos retours sont les bienvenus.

Les missions des personnels de laboratoire dans les EPLE sont définies dans la [circulaire n° 2013-058 du 13-3-2013](#)

Le collège :

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons quelques recommandations concernant l'organisation des horaires pour les SVT.

Cycle	Enseignement	Horaires officiels hebdomadaires	Organisation indicative et commentaires
Cycle 3 (6 ^{ème})	SVT, PC	3 h	La répartition des 3 heures doit se faire en veillant à ce que les SVT soient présentes en classe de sixième : <ul style="list-style-type: none"> soit en répartissant équitablement les 3 heures entre les deux disciplines SVT et PC ; soit en mettant en œuvre un enseignement s'inspirant de l'expérimentation de l'EIST (Enseignement Intégré de Sciences et Technologie).
Cycle 4	SVT	1 h 30	La répartition des heures et des thèmes par année est libre et doit se faire au sein du conseil pédagogique. L'horaire hebdomadaire est de 1,5 heure pour chacune des trois années mais cet horaire est modulable en fonction des projets d'établissement, en respectant un horaire total de 4,5 heures sur tout le cycle.

Le lycée :

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons quelques indications sur les volumes horaires raisonnables issus de la lecture des programmes d'enseignement et des définitions de l'évaluation au baccalauréat.

Niveau	Enseignement	Horaires officiels hebdomadaires	Organisation indicative et commentaires
2 nd e GT	SVT	1h30	Ces 1h30 sont destinées à la mise en œuvre d'activités pratiques et d'une rapide synthèse des notions construites.
1 ^{ère} générale	Enseignement scientifique	2 h (dont projet 12 h / an)	Activités pratiques à prévoir pour certaines séances et pour le projet expérimental, qui peuvent se dérouler de façon contiguë ou être réparti durant l'année.
	Spécialité SVT	4 h	dont 1 h 30 à 2 h pour les activités pratiques
Terminale générale	Enseignement scientifique	2 h	Activités pratiques à prévoir pour certaines séances
	Spécialité SVT	6 h	dont 2 h pour les activités pratiques

5. Le PPCR

Le PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) est un dispositif appliqué à l'ensemble de la Fonction Publique, dont les personnels de l'Éducation nationale.

- **Le volet évaluation** concerne les professeurs au 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelon se base sur le référentiel du professorat. La séance observée est le point de départ de l'échange au cours de l'entretien, mais elle doit être complétée par des éléments apportés par l'enseignant évalué afin d'illustrer les compétences non mises en œuvre lors de la séance. Compléter **le guide de référence** de l'entretien n'est certes pas obligatoire, mais comme il traite des thématiques abordées lors de l'échange avec l'IA-IPR, le remplir facilitera les échanges. Le professeur pourra, s'il le juge utile, compléter son propos par des documents ou des synthèses illustrant ses actions en lien avec les compétences évaluées. Si vous avez besoin d'aide pour préparer votre rendez-vous de carrière, nous pouvons répondre à vos interrogations et vous accompagner.
- **le volet accompagnement** du PPCR concerne l'ensemble des personnels. Les visites d'accompagnement constituent, au cours de la carrière, un temps d'échanges, d'analyses, de conseils devant permettre de consolider, développer et valoriser les compétences professionnelles. Elles se concentrent sur les aspects didactiques et pédagogiques et sont ainsi indépendantes des inspections dans le cadre des rendez-vous carrière (PPCR). Cet accompagnement peut être proposé par l'inspection, le chef d'établissement ou être demandé par le personnel sous couvert du chef d'établissement. Il est réalisé par les inspectrices ou des chargés de mission. La demande doit être adressée iprsvt@ac-lyon.fr sous couvert du chef d'établissement.

Suite à l'entretien, un compte-rendu de visite est rédigé, puis transmis au personnel. Il peut ainsi permettre d'actualiser le dossier individuel dans le cadre des campagnes d'évolution de carrière.

Les personnels pouvant bénéficier de ces visites seront prioritairement au cours de cette année scolaire :

- les enseignants titulaires d'un échelon supérieur ou égal à 10
- les enseignants contractuels.

Le déroulement d'une visite est le suivant :

- un temps d'observation d'une séance
- un entretien d'une heure environ permettant de revenir sur la séance mais surtout plus largement d'échanger sur les pratiques pédagogiques, les activités au sein de l'établissement et plus largement la carrière.

6. Les formations de l'année 2023-24

Les parcours de formation de 25h minimum ont pour objectif, sur un temps long (six mois à trois ans), d'inscrire la formation continue dans un continuum d'enrichissement et d'échanges au sein d'un collectif. Ils débiteront lorsqu'un nombre minimum de personnes y sera inscrit. De nouveaux parcours de formation viendront enrichir, durant l'année, l'offre déjà proposée.

Nous vous encourageons à consulter régulièrement le catalogue des parcours de formation sur le site de l'EAFC, afin de construire votre projet personnalisé de formations disciplinaires ou transversales.

L'inscription pour les parcours à candidature individuelle se fait sur l'interface SOFIA FMO académique pour le second degré (dont le lien vous est indiqué au côté de l'intitulé du parcours).

Inscription : <https://www.ac-lyon.fr/ea-fc-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-125503>

Descriptions : <https://svt.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?parcours-de-formation>

7. La culture scientifique en SVT

Les olympiades de géosciences (lycées)

La session 2023 a battu un nouveau record d'inscrits en réunissant 895 inscrits issus de 40 lycées. Nous félicitons Maxence CLAPPAZ, élève du lycée Lalande à Bourg en Bresse qui s'est classé 1^{er} à l'échelle académique et qui a été proposé puis retenu parmi les lauréats nationaux. Nous connaissons son rang fin septembre lors de la cérémonie nationale.

Parmi les élèves inscrits aux olympiades de géosciences, certains ont participé au concours international de géosciences (IESO). La délégation française a brillé en remportant 8 médailles dont celle d'or à l'épreuve individuelle du Data mining test.

La session 2024 des olympiades nationales et académiques de géosciences va connaître un profond changement, car il ne s'agira plus d'une épreuve écrite, mais d'un **projet** conduit par des élèves volontaires et de **tous les niveaux de lycée en groupes de 3** maximum.

Les objectifs restent les mêmes, notamment celui de valoriser les sciences de la Terre en découvrant leur place dans de nombreux enjeux du XXI^{ème} siècle, mais aussi de favoriser le travail de groupe (collaboration et coopération), la prise d'initiatives, ainsi que l'expression orale préparant ainsi l'épreuve du grand oral.

Les modalités et le calendrier de ce concours sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

PUBLIC	Tous les élèves volontaires de lycée : <ul style="list-style-type: none"> - seconde, - 1^{ère} enseignement scientifique, 1^{ère} enseignement de spécialité, - terminale enseignement scientifique, terminale enseignement de spécialité.
ORGANISATION	Groupes de 3 élèves volontaires <i>Chaque lycée présente autant de groupes qu'il le souhaite.</i>
CALENDRIER sept.-23 à nov.-23	Des indices sont mis régulièrement en ligne* dès la rentrée pour préparer à l'annonce du thème retenu nationalement. <i>INDICE N°1 : « C'est tout près, c'est vraiment pas loin »</i>
6 nov.-23	Le thème national est dévoilé à tous.
nov.-23 à fév.-24	Les groupes d'élèves se constituent (3 élèves maximum par groupe) et travaillent à leur projet à partir du thème défini
10 fév.-24	Date limite de remise des projets au responsable académique
fév.-24 à mars-24	Jury académique de sélection des projets et des meilleures productions académiques.
15 mars-24	Transmission de la meilleure production à l'échelon national (une par académie).
3 ^{ème} trimestre 2024	Cérémonie nationale à Paris Cérémonie académique à Lyon : 10 groupes récompensés.
PRODUCTION	Elle doit être impérativement <u>numérique</u> , mais sa forme peut être libre ou imposée. <i>Pour le concours de l'année 2023-24, ce sera un film d'une durée maximale de 180 s accompagné d'un texte de 20 lignes maximum, dans lequel les élèves explicitent leur démarche.</i>

L'ensemble des informations ainsi que le logo du concours figurent à l'adresse suivante : <https://sway.office.com/vECgdllmvqPx8Zw5?ref=email>

Votre contact pour ce concours sera : Myriam VIAL (myriam.vial@ac-lyon.fr)

Les olympiades de biologie [lycées]

En 2023, le nombre de lycéens et d'établissements ayant participé aux olympiades de biologie a encore progressé. Et le 8 avril 2023, lors de la finale nationale des secondes olympiades françaises de biologie, ce sont deux élèves du lycée René Descartes de Saint Genis-Laval qui ont été récompensés pour leur travail sur l'acidification des océans et le phytoplancton. (<https://youtu.be/Wdslr4DhJuo>).

La France a envoyé, en juillet 2023, une délégation aux Émirats arabes unis pour les Olympiades internationales de biologie ou OIB. Un élève français a obtenu une médaille de bronze.

Les candidats soulignent que ce concours leur permet de se préparer à l'épreuve du **grand oral, de gagner en autonomie**, mais aussi d'échanger avec les laboratoires de recherche et les chercheurs associés.

Nous vous invitons donc à présenter ces olympiades dès la rentrée à vos élèves de première et de terminale.

Vous trouverez toutes les informations pour les inscriptions sur le site : <https://svt.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?olympiades-de-biologie-2024>

Madame Meillaud sera votre interlocutrice sur ce dossier : catherine.meillaud@ac-lyon.fr

8. Accompagner les étudiants et les enseignants stagiaires

Nous avons donc besoin d'identifier chaque année des tuteurs potentiels et nous vous encourageons donc à compléter [le formulaire en ligne](#) pour vous positionner sur le type de tutorat.

Nous assurons un suivi étroit des enseignants stagiaires, grâce à une relation régulière avec les tuteurs et le responsable du master MEEF.

Toute difficulté d'un enseignant stagiaire devra être signalée par le tuteur ou la tutrice, afin que les remédiations nécessaires puissent être mises en place et amener à la réussite. Un accompagnement individualisé en concertation avec le responsable du master MEEF, les tuteurs, le chef d'établissement et l'inspection pédagogique régionale sera une modalité possible de l'aide aux jeunes collègues en difficulté.

Nous ne saurions trop remercier ici celles et ceux d'entre vous qui acceptent de s'impliquer dans ces différentes formes d'accueil et de tutorat. Nous savons parfaitement quel enrichissement réciproque en découle, mais aussi le travail que cela représente. Une formation est proposée pour ceux qui le souhaitent.

Nous nous permettons de vous rappeler que la désignation des tuteurs relève de la compétence des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux en lien avec les chefs d'établissement et que pour certains cela dépend des berceaux d'accueil possible.

9. Education à la santé : campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV)

La vaccination contre les HPV sera proposée gratuitement à tous les collégiens âgés de 11 à 14 ans et scolarisés en classe de 5^{ème} dans un établissement public ou privé volontaire.

Les infections à HPV sont très fréquentes et hautement transmissibles. L'on estime que 80% de la population a été en contact avec ces virus. En France, la vaccination repose sur un schéma vaccinal à 2 doses chez les jeunes de 11 à 14 ans.

La vaccination en milieu scolaire est un des leviers les plus efficaces pour augmenter la couverture vaccinale. Les expérimentations régionales ont montré leur efficacité et donne lieu désormais à une généralisation.

Une enveloppe informative a été adressée aux collèges, elle vous permettra de trouver des éléments pour venir en renfort du travail des médecins et infirmières scolaires. Un groupe de travail constitué de formateurs SVT de l'académie va élaborer des ressources pour vous aider à informer les élèves. Le programme e-bug sera aussi facilitateur.

Le calendrier prévisionnel prévoit :

- septembre – octobre 2023 : informations des élèves et des parents ;
- octobre – décembre 2023 : 1^{ère} dose de vaccination ;
- avril – juin 2024 : 2^{ème} dose de vaccination ;
- été 2024 : évaluation bilan de la campagne de vaccination 2023-24.

Lien d'information :

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/campagne-de-vaccination-hpv-au-college/>

10. Références des textes officiels

Textes généraux

- Éducation à la sexualité : voir [BO n°33 du 13 septembre 2018](#)
- Éducation au développement durable EDD 2030 : [BO n°31 du 29 août 2019](#)
- Guide pour agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées : <https://eduscol.education.fr/document/51026/download?attachment>

Le collège

- [Socle commun de connaissances de compétences et de culture](#)
- **Modifications** des programmes de sciences et technologie du cycle de consolidation [cycle 3] : <https://eduscol.education.fr/document/50990/download>
- Programme du cycle des approfondissements [cycle 4] [BO n° 31 du 30 juillet 2020](#)
- **Livret "devoirs faits 6e"**: <https://eduscol.education.fr/document/51059/download?attachment>
- **Modalité d'attribution du diplôme national du brevet** : [BO n°1 du 4 janvier 2018](#)

Le lycée

- **Organisation et horaires** [BO n°29 du 19 juillet 2018](#)
- **Les enseignements de spécialité** [BO n°32 du 6 septembre 2018](#)
- **Les livrets scolaires**
- **Procédure d'orientation** en fin de classe de seconde [BO n°35 du 27 septembre 2018](#)
- **Les programmes** en vigueur pour l'année 2023-2024
 - [Seconde SVT,](#)
 - [Seconde SNT,](#)
 - [Première Enseignement Scientifique,](#)
 - [Première Spécialité SVT.](#)
 - [Terminale Enseignement scientifique](#) (valide jusqu'à la rentrée 2024)
 - [Terminale spécialité SVT](#)
 - [CPGE BCPST](#)
- **Évaluations au baccalauréat**
- **BO spécial n°2 du 13 février 2020**
 - [Épreuve de spécialité SVT](#)
 - [Sujets zéro épreuve de spécialité terminale](#)
 - [Grille d'évaluation exercice 1](#)
 - [Grille d'évaluation exercice 2](#)
 - [Grand oral](#)
- **Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022. Information complémentaire à venir**

[BO n°30 du 29 juillet 2021](#)